



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :

Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 14 décembre 2023

## Motion

**La Chambre des Député-e-s,**

**saluant**

- la décision de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) ;

**considérant que la décision**

- a, pour la première fois dans l'histoire des conférences climatiques, reconnu la nécessité de transition vers la sortie des énergies fossiles, nécessaire pour préserver le but de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- prévoit une feuille de route ambitieuse pour la décarbonation au moyen du triplement des énergies renouvelables et le doublement de l'effort d'améliorer l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
- opérationnalise le fonds « Loss and Damage », avec d'ores et déjà une dotation de quelque 700 millions de dollars ;
- invite à une réforme de l'architecture financière internationale afin de l'aligner sur les objectifs de la transition climatique ;

**invite le Gouvernement**

- à encourager une transition des places financières européennes vers une finance alignée aux objectifs climatiques et à encourager les investissements par les banques et les fonds dans des projets ;
- à informer rapidement la Chambre des député-e-s sur la manière dont elle compte mettre en œuvre, au Luxembourg, la décision de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 20 mars 2024

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Claude Wiseler